



ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES  
DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ  
ET DE SERVICES SOCIAUX

## **Politique éditoriale de l'Espace retraite – journal et site Web**

Depuis 2008, l'AGESSS a créé une rubrique dédiée aux membres retraités dans son journal l'Intermédiaire et sur son site web sous l'appellation « Espace retraite ».

Les objectifs de cette rubrique sont les suivants :

- Créer un pont de communication plus régulier avec les membres retraités;
- Diffuser de l'information destinée spécifiquement aux membres retraités;
- Établir une complémentarité entre les articles de l'Espace retraite du journal l'Intermédiaire et ceux du site web;
- Offrir une visibilité quant aux initiatives et réalisations des membres retraités de l'AGESSS par le biais de la section Espace libre, conformément au 5<sup>e</sup> paragraphe de la mission du comité des retraités.

### **Engagements de l'auteur :**

- L'auteur du texte doit obligatoirement être un membre retraité en règle de l'AGESSS, conformément à ses Statuts;
- Lorsqu'un texte est retenu aux fins de publication dans l'Espace retraite du journal l'Intermédiaire et/ou dans celui du site web, l'auteur s'engage à apposer sa signature à son texte et à fournir son adresse de courriel valide pour permettre aux lecteurs intéressés d'entrer en contact avec lui, s'il y a lieu;
- L'auteur accorde à l'AGESSS les droits de publication et de reproduction de son texte par tout moyen et notamment par impression, procédés analogues sur tout support, et notamment sur papier, support magnétique ou numérique, sur supports analogues, et site web;

### **Engagements de l'AGESSS :**

- L'AGESSS s'engage à fournir tout le support requis, tant rédactionnel qu'administratif, et ce, afin d'assurer le dynamisme de cette rubrique;
- L'AGESSS ne s'engage pas à publier tous les textes reçus. Les textes recommandés par le coordonnateur de l'Espace retraite ou par la représentante du comité des retraités



ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES  
DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ  
ET DE SERVICES SOCIAUX

au conseil d'administration seront considérés. Ils pourront être publiés, au choix, dans la rubrique Espace retraite du journal L'Intermédiaire ou encore du site web;

- L'AGESSS s'engage à ne pas changer le contenu des textes soumis et à ne pas en altérer le sens, sans l'approbation préalable de l'auteur. Toutefois, elle pourra réécrire le texte au besoin, le raccourcir ou encore apporter des corrections orthographiques et grammaticales au contenu rédactionnel de l'article si celui-ci ne répond pas aux standards de qualité de l'AGESSS. Avant la publication du texte, l'AGESSS s'engage à faire approuver la version finale à l'auteur;
- L'AGESSS se réserve le droit de refuser un texte s'il est illisible par sa longueur, son incohérence ou ses lacunes syntaxiques. De plus, l'AGESSS se réserve le droit de refuser de publier un article s'il décrit des faits faux ou non vérifiables ou s'il est à caractère diffamatoire, commercial ou promotionnel. Enfin, l'AGESSS se réserve le droit de refuser de publier un article ayant un problème de droit d'auteur;
- Pour les articles destinés à la section « Espace libre », ceux-ci devront enrichir et apporter une diversité au contenu de l'Espace retraite. L'objectif de cette section est exclusivement de mettre en relief une initiative ou une réalisation d'un membre retraité. Il sera laissé à la discrétion de l'AGESSS d'apprécier l'atteinte de cet objectif.

#### **Modalités particulières :**

- Un représentant du comité des retraités est nommé afin de coordonner le dossier de l'Espace retraite et en rendre compte périodiquement au comité des retraités;
- Chaque membre du comité des retraités doit rédiger au moins un texte durant l'année ou fournir une idée détaillée de projet d'article au coordonnateur ou de mettre en contact le coordonnateur avec un membre retraité de sa région intéressé par la rédaction d'un article, et ce, afin de créer une banque de textes;
- Les articles devront comporter entre 500 et 700 mots. Une photo de l'auteur est requise pour accompagner le texte;
- Les articles devront être transmis à Micheline Gauthier, coordonnatrice de l'Espace retraite ([mimi.gauthier@sympatico.ca](mailto:mimi.gauthier@sympatico.ca)) et à Hélène St-Pierre, coordonnatrice aux communications ([hstpierre@agesss.qc.ca](mailto:hstpierre@agesss.qc.ca)).